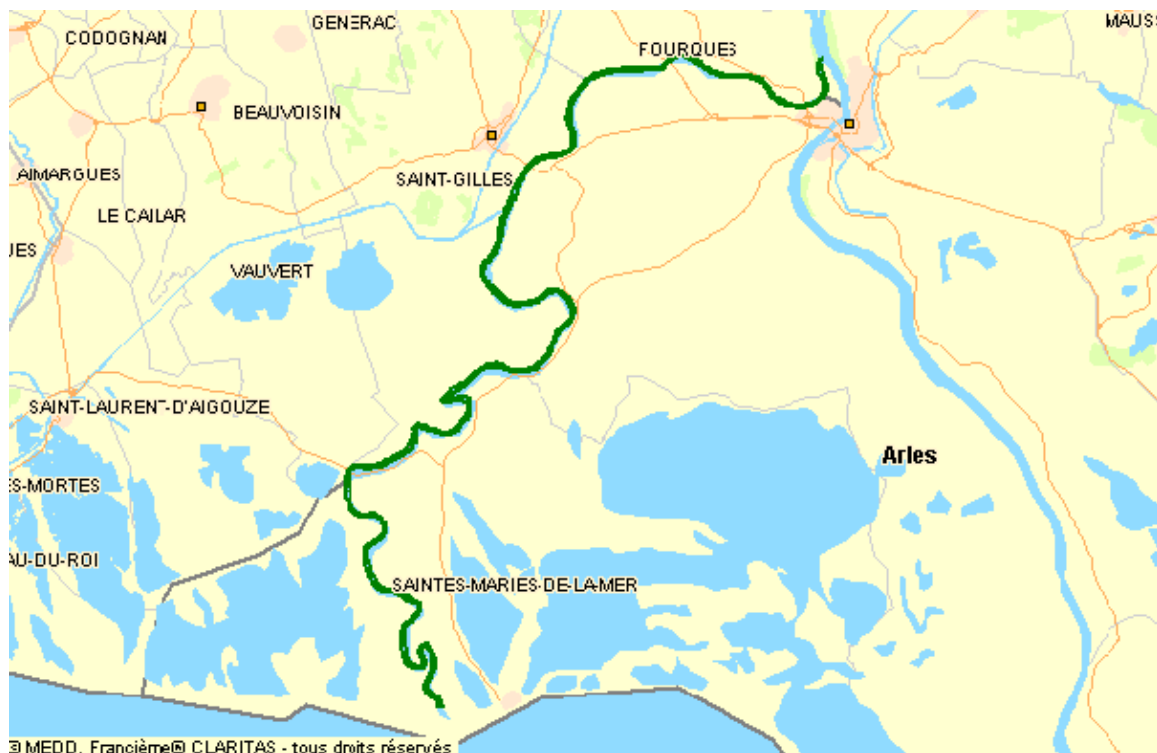


FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000

« Petit Rhône » - FR9101405

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9101405>



Site Petit Rhône - FR9101405

SIC désigné le 28 mars 2008

ZSC par arrêté ministériel du 30 juillet 2015

Départements : 13 - 30

Surface du site: 808 ha

Opérateur/animateur du site : Parc naturel régional de Camargue

Description du site :

Le site Natura 2000 « Petit Rhône » est exclusivement aquatique. Il correspond au chenal du Petit Rhône, depuis la diffluence en Arles jusqu'à l'embouchure, soit un linéaire d'environ 60 km pour une superficie totale de 808 hectares et est situé à la limite des départements du Gard et des Bouches-du-Rhône. Il est délimité par les berges (qui elles aussi en sont exclues au même titre que la ripisylve).

Le site fait office de limite administrative sur une partie de son linéaire. Sur la rive gauche, il longe le département des Bouches-du-Rhône (les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer) en

région Provence Alpes-Côte d'Azur. Sur la rive droite, il longe le département du Gard (Fourques, de Saint-Gilles et de Vauvert) dans la région Languedoc-Roussillon.

Par ailleurs, le site « Petit Rhône » côtoie ou chevauche plusieurs zones protégées puisqu'il est totalement inclus dans la réserve de Biosphère de Camargue, et partiellement inclus dans le périmètre Ramsar et dans la ZNIEFF de type II de Camargue.

Le Petit Rhône est reconnu comme un site de grande importance pour la remontée des poissons migrateurs, parfaitement complémentaire au Grand Rhône. Le lit du cours d'eau est cependant jalonné d'un important dispositif de digues quasi continu d'Arles à la mer. La partie aval, entièrement incluse dans le département des Bouches-du-Rhône et composante de l'ensemble camarguais, est caractérisée par des berges moins artificialisées, une meilleure connexion entre les milieux aquatiques et terrestres et, de ce fait, par des habitats favorables à nombreuses espèces (notamment le castor et la cistude). À noter que les ségonaux (terres potentiellement exploitables comprises entre le fleuve et ses digues) offrent une diversité de milieux (boisements, zones humides, canaux d'irrigation) mais aussi des terres rizicoles, jouant un rôle important pour la faune du site.

Une réflexion est d'ores et déjà engagée afin de proposer une extension du périmètre du site jusqu'aux digues du fleuve. Cela permettrait notamment de contribuer à la préservation des ripisylves et des gîtes de reproduction des chiroptères qu'elles abritent.

Les habitats d'intérêt communautaire du site (en ordre décroissant d'enjeu)

Habitats d'intérêt communautaire	Code N2000	Surface (ha)	État de conservation	Menaces principales
Dans le site N2000				
Sables vaseux estuariens	1130	NE	NE	Creusement du lit, faible transit et mobilité réduite des sédiments, pollution de l'eau
Rivières eutrophes d'aval, neutres à basiques, dominées par des renoncules et des potamots	3260-5	NE	B SII+PII	Faible transit des graviers et sédiments à mobilité réduite, fixement du lit et réduction des possibilités de divagations latérales du fleuve
Communauté méditerranéennes d'annuelles à faux-paspalum	3280	NE	B SII+PII	Perturbation ponctuelles, entretien, espèces invasives, forte dépendance au régime hydrique
À proximité du site N2000				
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	NE	B SII+PII	Envahissement d'espèces introduites, déficit de classes d'âge, activité d'exploitation ou d'entretien
Grandes criques et Baies peu profondes	1160	NE	NE	Fréquentation estivale, pêcheurs à pied, développement de l'aquaculture

- Statut de conservation
A : conservation excellente
B : conservation bonne
C : conservation moyenne ou réduite

- Degré de conservation de la structure :
SI : structure excellente
SII : structure bien conservée
SIII : structure moyenne ou partiellement dégradée

- Degré de conservation des fonctions :
PI : perspectives excellentes
PII : perspectives bonnes
PIII : perspectives moyenne ou défavorables

- Possibilités de restauration :
RI : restauration facile
RII : restauration possible avec un effort moyen
RIII : restauration difficile ou impossible

Les espèces d'intérêt communautaire présentes (en ordre décroissant d'enjeu)

Espèces d'int. communaut.	Code N2000	Éléments quantitatifs	État de cons.	Enjeu local	Menaces principales
Castor	1337	Présent	Fort	Fort	Modification du régime hydrique du fleuve, ruptures de la continuité des corridors, artificialisation des berges, développement des espèces végétales exotiques envahissantes
Alose feinte	1103	Très faibles effectifs sur toute la façade méditerranéenne	Fort	Fort	Obstacles à la migration, pollution
Lamproie marine	1095	Très faibles effectifs sur toute la façade méditerranéenne	Fort	Fort	Obstacles à la migration, pollution
Bouvière	1134	Présente	Faible	Fort	Raréfaction des mollusques nécessaires à sa reproduction, dégradation de son habitat, pollution
Cistude d'Europe	1220	Non évalué	Moyen	Moyen	Braconnage, pollution de l'eau, compétition avec espèces exogènes, mortalité routière
Lamproie de rivière	1099	Très faibles effectifs sur toute la façade méditerranéenne	Fort	Faible	Pollution des eaux, extraction des granulats, dégradation générale des habitats

Parmi les 25 espèces de poissons recensées hors Directive Habitat, 3 d'entre elles méritent d'être soulignées en raison de leur statut d'espèce protégée au niveau national ou parce qu'elle sont considérées comme menacées au niveau national voir mondial :

- L'anguille (Liste rouge mondiale et européenne de l'UICN, CR)
- La Blennie fluviatile (Liste rouge mondiale et européenne de l'UICN, LC)
- La vandoise (Liste rouge mondiale et européenne de l'UICN, LC)

Principaux objectifs du site

Objectifs principaux	Habitat ou espèce visés	Exemple de mesures de gestion
Aller vers une amélioration de la dynamique fluviale et de rétablissement du régime naturel d'inondation	Toutes les espèces	Assurer et améliorer la conservation des réseaux des zones humides. Limiter l'augmentation des prélèvements d'eau afin de ne pas impacter le débit et de ne pas accentuer la remontée du coin salé
Rétablir la fonction de corridor du fleuve et de sa ripisylve et favoriser les « réservoirs de biodiversité » et les ensembles fonctionnels à forte naturalité	Toutes les espèces	Assurer et améliorer la conservation des réseaux d'annexes hygrophiles (canaux, lônes) ainsi que les zones humides Maintenir, améliorer ou reconstituer la continuité des boisements et assurer le vieillissement des peuplements forestiers.
Lutter contre les sources de dégradation des eaux	Toutes les espèces	Se conformer aux objectifs de la DCE : améliorer les pratiques phytosanitaires, surveiller les activités engendrant des pollutions (usines, transport fluvial, ...) Établir un bilan des prélèvements d'eau.
Lutter contre la colonisation ou l'implantation d'espèces exotiques envahissantes	Toutes les espèces	Repérer et si possible supprimer les noyaux d'invasion Trouver des moyens de lutte adéquats selon l'espèce considérée, en concertation avec d'autres gestionnaires de sites, ainsi que avec les organismes de recherche.
Améliorer la qualité d'accueil des espèces de la Directive Habitat	Toutes les espèces	Renforcer la qualité d'accueil des zones d'alimentation et de transition des chiroptères (ainsi que des oiseaux) (connectivités, ressources alimentaire, maturité, ...) Créer des corridors biologiques et des passages à faune Protéger les colonies connues de chiroptères et améliorer la capacité d'accueil en gîte
Conserver et améliorer les habitats d'intérêt communautaires	Tous les habitats	Contrôler le développement d'espèces végétales envahissantes (Faux indigo, robinier, bambous, renouée de japon Jussie, Ambroisie...) Éviter autant que possible l'intervention sur les boisements dans un état de conservation potentiellement favorable au vieillissement. Préserver les différents stades de développement des bois afin de favoriser aussi les stades à bois tendre.

Pour en savoir plus...

- Contact : Parc naturel régional de Camargue (structure animatrice)
Mas du Pont de Rousty – 13200 Arles
Célia Grillas : c.grillas@parc-camargue.fr
04 90 9710 40

- Sources d'information :

Site Internet du Ministère MEEM :

www.developpement-durable.gouv.fr

Site Internet des DREAL :

- LR-MP : <http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- PACA : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

Site Internet des DDT(M) :

- DDTM 30 : <https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Natura-2000>
- DDTM 13 : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Evaluation-des-incidences-Natura-2000/Qu-est-ce-que-Natura-2000>

Site de l'animateur :

<http://www.parc-camargue.fr/index.php?pagendx=1037>